



LA LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLEGAL EN GUYANE

Bilan de septembre à décembre 2014

19 décembre 2014



Volet diplomatique :

- De réelles avancées dans la coopération franco-brésilienne

Volet administratif et économique :

- La poursuite des démarches de réappropriation du terrain

Volet sécuritaire – judiciaire :

- L'intensification des opérations
- Une nouvelle opération de destruction par explosifs

Volet environnemental :

- Un environnement mieux préservé qu'au Suriname
- Une diminution significative du nombre de sites

Des progrès dans l'application de l'accord franco-brésilien

9 articles

A pour objet de renforcer la coopération entre les deux pays pour la prévention et la répression des activités d'extraction aurifère illégale dans certaines zones (article 2)

Ces zones correspondent aux territoires classés en parc national et à une zone située dans une bande de 150 km de part et d'autre de la frontière (article 1)

5 points

Prévoient les règles administratives internes applicables à l'activité aurifère, notamment :

- autorisation préalable pour les activités de recherche et d'exploitation aurifères
- autorisation pour les activités de négoce d'or non transformé
- déclaration pour les entreprises qui commercialisent certains matériels liés à l'orpaillage
- autorisation préalable pour la profession de transport fluvial
- tenue de registre pour les entreprises liées aux activités ci-dessus

Des avancées dans la coopération avec le Brésil

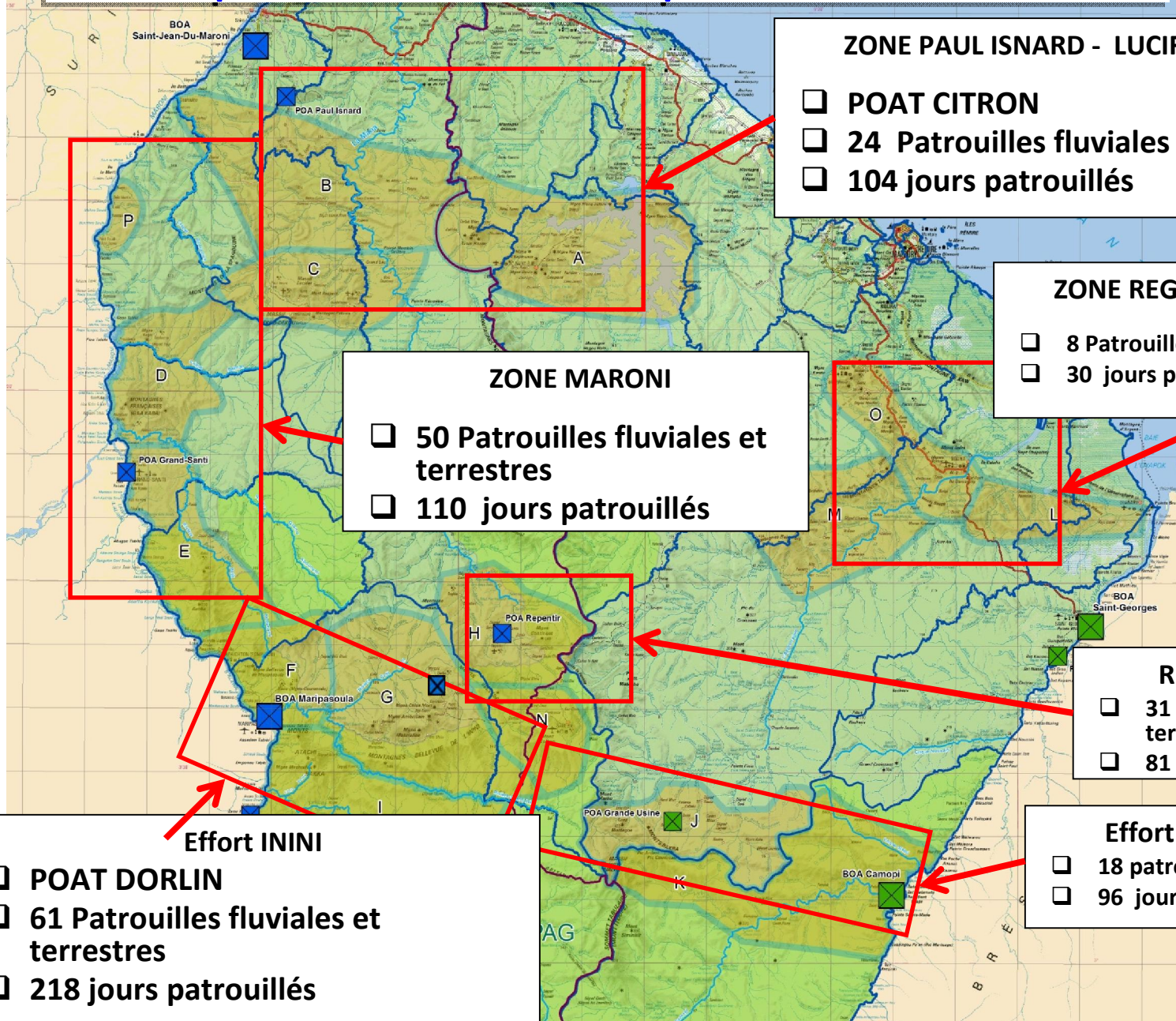


- Renforcement de la coopération militaire FR/BR :
 - ⇒ OP CURARE (oct 2014),
 - ⇒ Réunions d'état-major (nov 2014)
- Perspectives :
 - ⇒ Réunion étendue aux autres administrations (fév 2015)
 - ⇒ Nouvelles opérations conjointes (2015)

La poursuite des démarches de réappropriation du terrain

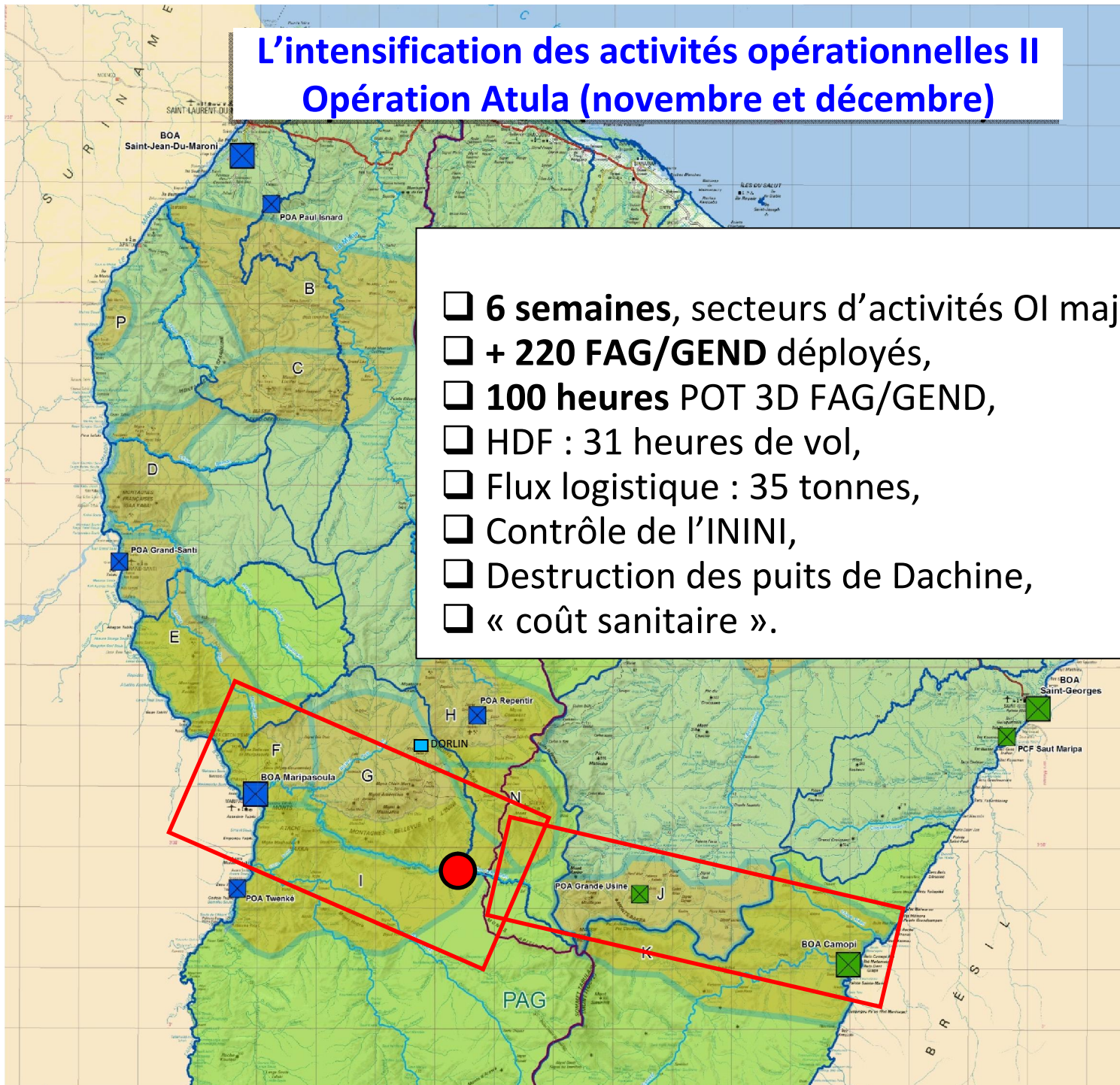
- Développement des activités de recherches dans la réserve des Nouragues :
 - Suppression totale de l'orpaillage dans la zone des Nouragues
 - Inauguration du COPAS le 20 septembre : dispositif d'observation de la biodiversité dans la canopée
- Poursuite de la réoccupation de sites par des opérateurs légaux :
 - Citron : 2 autorisations d'exploitation pour la société Gaïa
 - Grand Abounamy et Coorei : deux demandes en cours d'instruction
 - Grande Usine : accord sur un projet mixte à moyen terme
 - Cipanama (Régina), Degrad Café, Sapokai : nouvel appel à manifestation d'intérêt
 - A ce jour, près du tiers des AEX délivrées en 2014 correspond à des procédures accélérées. Le délai moyen d'instruction de ces demandes est inférieur à 2 mois

L'intensification des activités opérationnelles I : Opérations conduites de septembre à décembre



L'intensification des activités opérationnelles II Opération Atula (novembre et décembre)

- ❑ 6 semaines, secteurs d'activités OI majeur,
- ❑ + 220 FAG/GEND déployés,
- ❑ 100 heures POT 3D FAG/GEND,
- ❑ HDF : 31 heures de vol,
- ❑ Flux logistique : 35 tonnes,
- ❑ Contrôle de l'ININI,
- ❑ Destruction des puits de Dachine,
- ❑ « coût sanitaire ».



Une nouvelle opération de destruction par explosifs : La destruction du site de Dachine

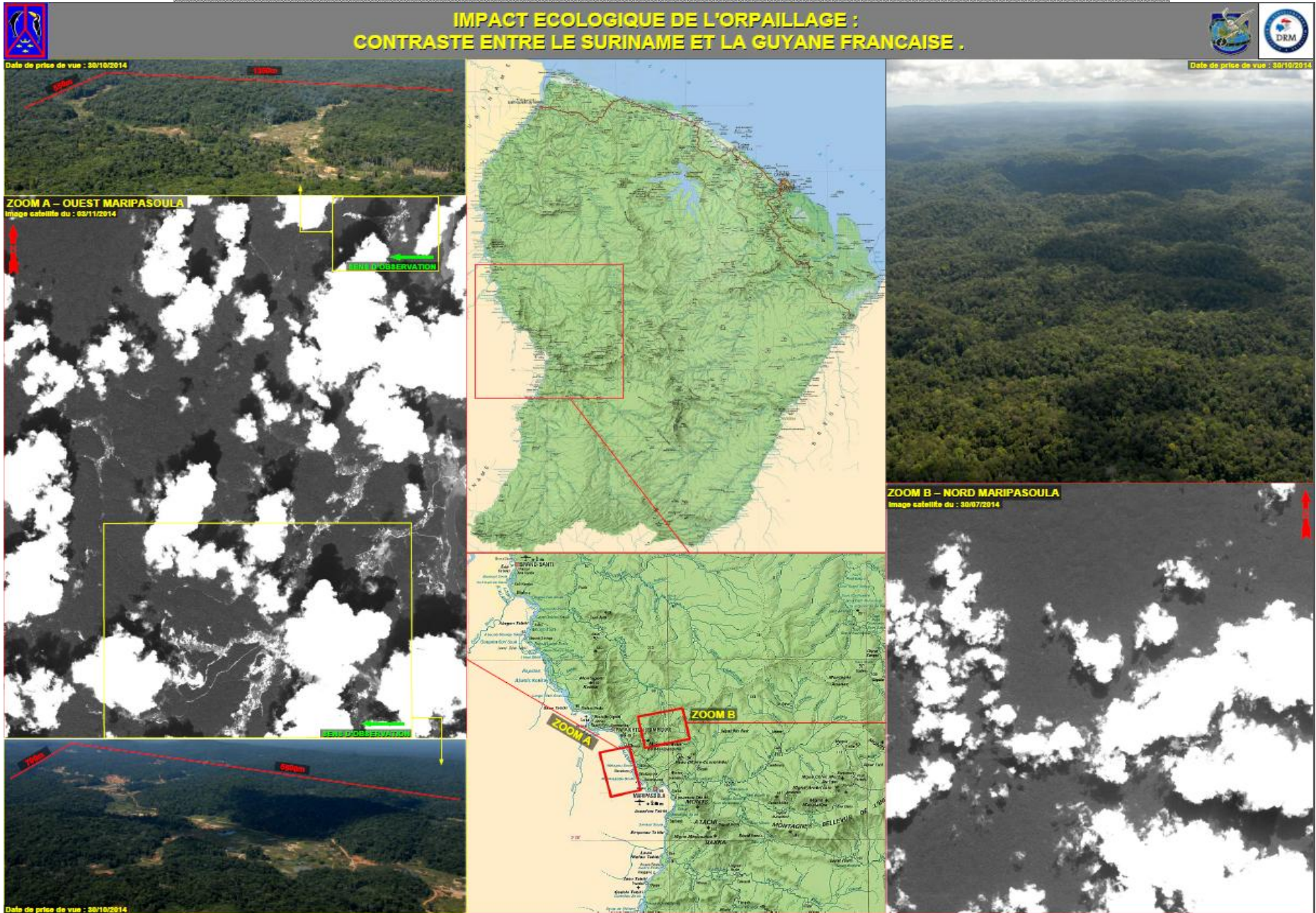
- Dachine : au sein du PAG,
 - 60 militaires déployés ,
 - 36 puits détruits,
 - Opération complexe dans sa préparation et sa réalisation.
-
- OBJ : désactiver définitivement le site traité.



La destruction du site de Dachine



Un environnement mieux préservé qu'au Suriname



Une diminution significative du nombre de site : - 11%

